

Contexte

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan et Ria d'Étel concerne 66 communes du Morbihan. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020.

La disposition D1-1 demande d'actualiser et de suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE. Un bilan annuel des principaux contributeurs est réalisé. L'azote des cours d'eau provient des terres agricoles et des rejets des stations d'épuration. A l'heure actuelle, l'évaluation de la part de ces 2 types de sources par cours d'eau n'a pas été menée.

Missions :

L'objectif du stage est d'évaluer la part de ces 2 types de sources par cours d'eau :

- A partir des données d'autosurveillance des stations d'épuration (STEPs), évaluer pour chaque masse d'eau cours d'eau la part d'azote apportée par les STEP's (sous différentes formes N-NH₄, N-NO₃, NKJ) mensuellement et sur les périodes de développement des algues vertes (mars-juin et mai-septembre)
- Comparer les flux apportés par les STEP's aux flux d'azote sous forme N-NO₃ estimés à l'exutoire des cours d'eau
- Rédiger une synthèse mettant en avant les résultats obtenus

Conditions :

La/le stagiaire sera encadré(e) par Béatrice NIVOY, coordinatrice du SAGE, et pourra être amené(e) à collaborer avec l'équipe du syndicat.

Lieu : au siège du syndicat du SAGE situé 19 rue du Danemark à Auray (56)

Durée : 2 à 3 mois

Gratification : Selon la réglementation

Profil recherché

- Bac+1 à bac+3 dans le domaine de l'eau
- Maîtrise d'excel, capacité d'analyse et de traitement des données, sens de l'organisation

Candidature

Cv et lettre de motivation à adresser par mail à contact@sagegmre.fr avec pour objet stage flux d'azote avant le 31 janvier 2024 en précisant votre période de stage.